



Plan de mobilité durable de l'administration municipale

Mars 2024



Chères collaboratrices,
chers collaborateurs,

En 2022, la Ville de Genève adoptait une Stratégie climat ambitieuse, visant la diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et la neutralité carbone en 2050. L'objectif est de bâtir une ville plus agréable à vivre et qui

réponde aux grands enjeux actuels, qu'ils soient climatiques ou sociaux. Forcément, ce projet de société implique de faire évoluer nos habitudes vers plus de durabilité.

Dans ce cadre, la mobilité fait partie des domaines où nous pouvons agir, notamment en matière de diminution du bruit et de la pollution. Réduire nos déplacements individuels motorisés, c'est protéger à la fois notre santé, notre environnement, améliorer notre qualité de vie mais aussi alléger nos dépenses. Dans une ville malheureusement connue pour ses bouchons, c'est également offrir de meilleures conditions de circulation à celles et ceux qui ne peuvent pas se passer de la voiture. Cela tombe bien: les alternatives sont nombreuses, grâce à un réseau de pistes cyclables qui continuent de se déployer et des transports publics efficaces.

Constatant au sein de l'administration une certaine marge de progression, le Conseil administratif vient d'adopter un Plan de mobilité durable. Vous découvrirez dans cette brochure les différentes mesures qui vous sont proposées: participation aux frais d'entretien des vélos, contribution financière pour celles et ceux qui se rendent à pied sur leur lieu de travail, ou encore élargissement des offres d'abonnements aux transports publics de la région. Le plan de mobilité est destiné à évoluer et à s'enrichir de nouvelles propositions au fil du temps.

Ces mesures ont été pensées comme une opportunité non seulement de valoriser les pratiques déjà en cours auprès de la majorité d'entre vous, mais aussi – je l'espère – de donner envie aux autres de tester des modes de déplacement plus en phase avec notre époque.

Je me réjouis que l'administration municipale continue de progresser en ce sens et je vous remercie pour votre précieuse contribution.

Alfonso Gomez
Conseiller administratif en charge du développement durable
et des ressources humaines

Le plan de mobilité durable, pourquoi ?

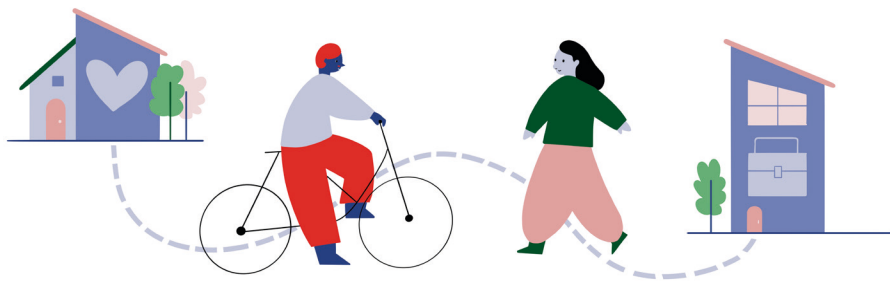
Avec quelque 4'000 collaborateurs et collaboratrices, travaillant sur de nombreux sites répartis sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Genève est un employeur majeur dans un canton où les plans de mobilité sont fortement encouragés pour les acteurs publics et parapublics, comme pour les entreprises privées.



Consciente des enjeux climatiques, la Ville a publié sa Stratégie climat en 2022, dont l'un des objectifs vise la mise en place d'un plan de mobilité ambitieux.

Dans ce contexte, l'administration municipale se veut exemplaire, en réduisant les besoins en déplacement de ses collaborateurs et collaboratrices, tout en les encourageant à choisir les modes de transport les plus durables, pour le climat, pour la santé et pour la qualité de la vie.

Pour ce faire, le plan de mobilité durable s'articule autour des axes suivants :



Se déplacer moins

- Télétravail
- Séances en visioconférence
- Optimisation de l'organisation du travail

Se déplacer mieux

- Mobilité active
- Transports publics
- Réduction du stationnement motorisé

Le plan de mobilité durable, comment ?

Se déplacer moins



Télétravail

Pour les fonctions compatibles, la Ville encourage la flexibilisation du travail et le télétravail, dans le but de réduire le nombre de déplacements pendulaires.

Séances en visioconférence

La Ville met à disposition de son personnel des outils informatiques permettant les séances à distance, afin d'éviter certains déplacements professionnels.

Optimisation de l'organisation du travail

Les services sont invités à optimiser l'organisation du travail de manière à rationaliser et réduire les besoins en déplacements professionnels.

Se déplacer mieux



Pour la santé de la planète comme pour celle de ses habitant-e-s, la **marche** est le mode de déplacement le plus bénéfique et durable.

Afin de valoriser les impacts positifs de ce mode de déplacement, la Ville offre à son personnel une contribution employeur d'un montant de CHF 100.- par année, pour celles et ceux qui habitent à moins de 3 km de leur lieu de travail et qui s'engagent à venir au travail à pied la plupart du temps.

Le **vélo** est le mode de transport le plus performant et rapide pour les courts trajets jusqu'à 5-7 kilomètres. Pour les plus longs trajets ou le franchissement de dénivelés, l'assistance électrique permet d'étendre encore le rayon d'action du vélo.

Afin d'encourager son personnel à venir au travail en vélo, la Ville propose un panel de mesures, dont un budget vélo, d'un montant d'au maximum CHF 180.- par an, à utiliser notamment pour couvrir des frais d'entretien de son vélo, le stationnement dans des vélos-stations ou encore des abonnements à des systèmes de vélos en libre-service. Des casques et des formations encourageant la pratique du vélo sont également offerts.

Enfin, des événements autour de la mobilité active seront régulièrement organisés. Pour les déplacements professionnels, des vélos sont mis à disposition par les services.

L'utilisation des **transports publics** est à privilégier pour celles et ceux qui doivent parcourir de plus longues distances pour venir au travail.

Pour les secteurs les plus excentrés, un rabatement sur l'un des nombreux parkings d'échange (P+R) constitue une alternative aux déplacements individuels motorisés.

Afin d'encourager l'usage des transports publics, sur tout ou partie du trajet pendulaire, la Ville propose à son personnel un rabais sur l'achat ou le renouvellement d'un abonnement annuel aux transports publics de la région genevoise, d'un montant de CHF 180.-.

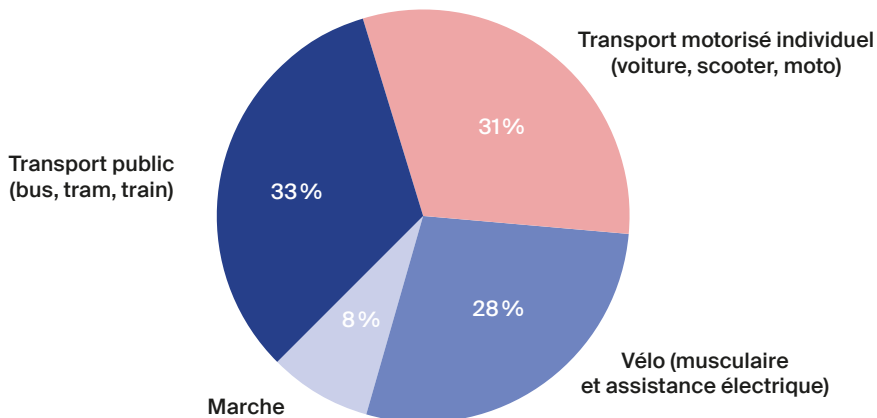
La **réduction du stationnement** est une part essentielle de l'effort global pour réduire les déplacements en transport individuel motorisé. Le Règlement relatif à l'attribution des places de stationnement sur le domaine privé de la Ville de Genève a donc été révisé pour encourager les déplacements durables. Ainsi, seul-e-s les membres du personnel bénéficiant d'une carte de parcage pour personne à mobilité réduite ou ayant des horaires de travail incompatibles avec les transports publics peuvent bénéficier d'une place de stationnement dans un parking privé de la Ville.

En contrepartie, les services sont encouragés à repenser l'usage des zones libérées par les places de stationnement.

Le plan de mobilité durable, ça me concerne ?

Le plan de mobilité durable constitue une invitation à optimiser ses habitudes de déplacement. Celles-ci ont non seulement un impact significatif pour l'environnement et la qualité de vie à Genève, mais elles contribuent également à améliorer votre santé et votre bien-être.

Comment vient-on travailler aujourd'hui ?



Source: Mobilidée, Restitution de l'enquête mobilité, avril 2021

On peut faire encore mieux

À travers les mesures qui vous sont proposées, la Ville vous encourage à adopter ou maintenir une mobilité durable pour vos déplacements, que cela soit pour venir travailler ou pour vous rendre à un rendez-vous professionnel. Ce faisant, elle a pour objectif de réduire de moitié les trajets domicile-travail en transport motorisé individuel d'ici 3 à 5 ans, et d'atteindre zéro émission de CO² directe associée à ces déplacements d'ici 2030.

Et on va le mesurer

Le plan de mobilité durable s'inscrit sur le long terme. Il se veut évolutif et des évaluations, notamment par le biais d'enquêtes auprès du personnel, seront réalisées chaque année afin de mesurer l'évolution des pratiques de mobilité.

Le plan de mobilité durable, en route!

Pour vous encourager à adopter ou maintenir des déplacements domicile-travail et professionnels durables, la Ville vous propose différentes mesures, résumées ci-dessous.

Mode de déplacement	Mesure	Incitation
Marche	Contribution à la marche (trajets pendulaires de 3 km et moins)	CHF 100.- par année
Vélo	Budget vélo (entretien, location, stationnement, etc.)	CHF 180.- par année
	Formations	Catalogue de formation
	Casques de vélo	Casque offert tous les 3 ans
Transports publics	Abonnement annuel aux transports publics de la région genevoise à tarif réduit	Réduction de CHF 180.- par année
	Organisation d'événements autour de la mobilité durable	

Conditions d'octroi

Les incitations financières (contribution à la marche, budget vélo ou réduction sur un abonnement annuel aux transports publics) sont réservées aux employé-e-s et aux auxiliaires comptant plus de 12 mois de travail. Elles ne se cumulent pas et sont allouées pour une année.

Demander une incitation financière

Pour bénéficier d'une contribution à la marche, utiliser son budget vélo ou choisir une offre d'abonnement pour les transports publics, rendez-vous sur l'Intranet de l'administration municipale. Vous y trouverez toute l'information sur le plan de mobilité durable, les formulaires de demande à compléter, mais aussi des explications complémentaires selon votre mode de déplacement ainsi que des liens utiles.

Vous n'avez pas un accès direct à l'Intranet? Prenez contact avec votre référent-e RH.



Ville de Genève
Département des finances,
de l'environnement et du logement
Direction des ressources humaines
mobilite-durable.drh@ville-ge.ch

Conception
Direction des ressources humaines
Illustrations et graphisme
Linda Kocher, Eléa Rochat
© Photographie Valérie Martinez